



Dossier surendettement saisie huissier

Par **Helmoiphoenix**, le **28/05/2010 à 20:56**

Bonjour, mon dossier a été accepté par la Banque de France et j'ai commencé à payer selon l'échellonement de la Banque de France, mais aujourd'hui un huissier m'a saisie une grosse somme d'argent alors que sa créance était dans le dossier de surendettement et il me menace de venir lundi chez moi. Le dossier avec sa créance étant accepté peut-il venir? S'il n'a pas le droit qu'elles sont les recours possibles? Merci de votre attention, cordialement.

Par **jeetendra**, le **29/05/2010 à 08:27**

[fluo]l'Association Crésus [/fluo]
15 rue des Abbesses 75018 Paris
Tél : 01 46 06 62 27 ou
au 06 33 09 50 47
Bonjour, prenez contact avec l'Association Crésus (lutte contre le surendettement), ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à trouver une solution favorable, courage à vous, bonne journée.

Par **aliren27**, le **30/05/2010 à 08:30**

Bonjour, à partir du moment où le créancier de l'huissier figure sur le plan d'apurement de la dette de la banque de France qu'il a signé, il lui est totalement interdit de mener parallèlement une saisie. Appeler la personne qui s'occupe de votre dossier à Banque de France et envoyer par courrier AR à l'Huissier un double du plan à l'huissier.
Cordialement
Aline